

Mandaté par AFNOR Certification pour la marque NF





CERTIFICAT

FENETRES ALUMINIUM A RUPTURE DE PONT THERMIQUE A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

GAF01 - PRIMO ALU GAF02 - OPTIMO ALU 70

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société CETIH FENÊTRES

2 RUE ANDRÉ CITROËN - ZONE D'ACTIVITÉS DES ALOUETTES

SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES - FR-49450 SEVREMOINE

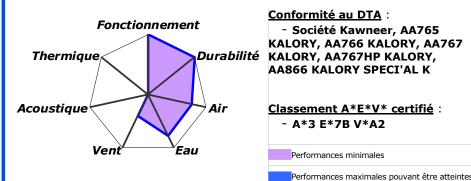
Usine de SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES - FR-49450 SEVREMOINE

le droit d'usage de la marque NF FENETRES ALUMINIUM RPT et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 4765-308-144 du 29 juillet 2015 Décision de reconduction n° 5052-308-144 du 18 mars 2020 Cette décision se substitue à la décision n° 4929-308-144 du 28 juillet 2017

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :

308-144 FINITURE AT A STATE OF THE CERTIFIED A*3 E*7B V*A2

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 3 pages.

<u>Contact CSTB</u>:

DIRECTION BAIES ET VITRAGES Tél.: 01 64 68 84 45

Tel.: 01 64 68 84 45 E-mail: NF220@cstb.fr

> Pour le CSTB Pour le Président

Edwige PARISEL



Mandaté par AFNOR Certification pour la marque NF





Décision de reconduction n° 5052-308-144 du 18 mars 2020 page 2

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 308 - 144

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- Société Kawneer, AA765 KALORY, AA766 KALORY, AA767 KALORY, AA767HP KALORY, AA866 KALORY SPECI'AL K.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO,

- Organes de rotation: FERCO, KAWNEER.





Mandaté par AFNOR Certification pour la marque NF





Décision de reconduction n° 5052-308-144 du 18 mars 2020 page 3

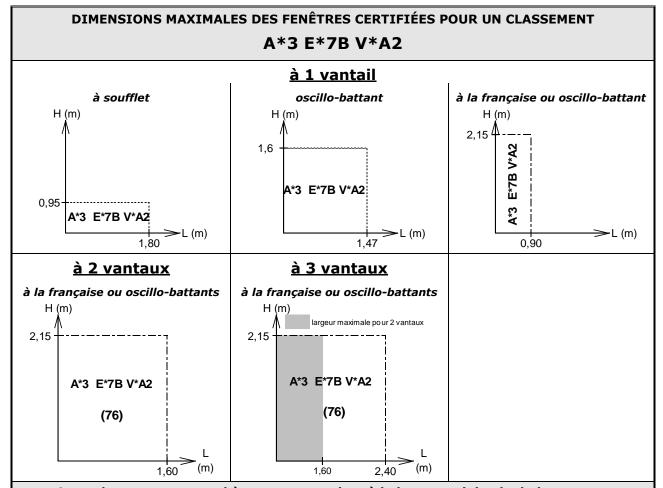
2. MARQUE NF

2.1 Fenêtres sans allège

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **méthode A** de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel

